

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2016

Par suite d'une convocation en date du 05 avril 2016, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 11 avril 2016 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Etaient présents :

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
/	Mme CROUZET Béatrice
M. FLECHON Vincent	Mme GIGON Christine
	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. PARRA Baltazar	Mme PRUDHON Claude
M. THÉRY Jacques	Mme SERRE Océane
	Mme VIVION Jacqueline

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents avant donné procuration:

M. **MONTEIL** Bernard a donné Mme **CROUZET** Béatrice
M. **LECOMTE** Marc a donné procuration à M. **FLECHON** Vincent
M. **MARTINS DE FREITAS** Éric a donné procuration à Mme **PRUDHON** Claude
Mme **COSTE** Marie-Claire a donné procuration à Mme **VIVION** Jacqueline
M. **VOLLE** Stéphane a donné procuration à Mme **GIGON** Christine
M. **ALLIER** Jérôme a donné procuration à M. **CROS** Samuel

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. THÉRY Jacques est élu pour remplir cette fonction.

Ordre du jour :

1. N°13 - Désignation du secrétaire de séance,
2. N°14 - Vote taux des taxes 2016,
3. N°15 - Vote Budget Primitif 2016,
4. N°16 - Subvention à une Association couxoise,

Questions diverses

1 – N° 2016-013 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité :

- **Décide de nommer M. THÉRY Jacques secrétaire de séance.**

2 - N° 2016 – 014 – VOTE TAUX DES TAXES 2016

Monsieur JEANNE Jean-Pierre présente l'état 1259 Com. Les taux proposés au vote sont les suivants :

	Bases notifiées 2016	Taux proposés 2016	Produit attendu
Taxe d'Habitation	2 398 000	17,97%	431 013 €
Taxe Foncière Bâtie	1 374 000	18,03%	247 681 €
Taxe Foncière Non Bâtie	7 600	94,02%	7 146 €
TOTAL			685 840 €

Il explique que depuis plusieurs années les dotations sont en baisse. La commune a pour objectifs, le désendettement progressif et la poursuite des investissements maîtrisés.

Il rappelle que la commune contribue au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources). C'est ainsi que le produit correspondant aux taxes proposées s'élève à la somme de 685 840€, celui-ci sera atténué par une dépense au FNGIR d'un montant de 181 367€, le montant des taxes perçues par la commune sera de 504 473€ pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à 16 voix pour, 2 voix contre.

- **Décide de fixer** les taux d'imposition tels que joint dans l'état n° 1259 com 2016, et détaillés ci-dessous :

Taxe d'Habitation = 17,97%

Taxe Foncière Bâtie = 18,03%

Taxe Foncière Non Bâtie = 94,02%.

3 - N° 2016 – 015 – VOTE BUDGET PRIMITIF 2016

Madame ROSE-LEVEQUE Christelle, Adjointe au Maire, présente le budget primitif 2016 tel qu'il est proposé aux élus. Elle présente la section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 530 351€ et en Investissement à hauteur de 976 137€.

La section d'investissement comprend notamment les programme de travaux de réfection de l'école du village, de rénovation de la boulangerie, de la 2^{ème} tranche de sécurisation de la traversée du village avec l'enfouissement des réseaux, de l'accessibilité du Moulin de la Pataudée et de l'auberge du Poivre d'Ane, des travaux de voirie, des réseaux d'éclairage public et d'eaux pluviales.

3 - N° 2016 – 016 – SUBVENTION A UNE ASSOCIATION COUXOISE

Madame CROUZET Béatrice, adjointe au Maire, présente aux élus le dossier déposé à ce jour.

- 1) – Demande émanant de l'Association « Arts et Mémoires de COUX » pour la foire de printemps qui aura lieu le dimanche 08 mai 2016, le montant de l'aide sollicitée est de 600€.

Madame CROUZET Béatrice précise que la commission « attribution » chargée d'étudier en amont les demandes, s'est réunie ce même jour et a donné avis favorable au dossier, en précisant que l'accord pour un montant de 600€ était tout à fait exceptionnel.

Elle précise que cette année la foire de printemps fête ses 10 ans, l'association souhaite donc, pour cet anniversaire, mettre l'accent sur l'animation. Madame CROUZET Béatrice rappelle toutes les manifestations organisées sur la commune par l'association tout au long de l'année (Loto de la St Valentin, vide-grenier, randonnée, soirée variété, concert de Noël, fête de la musique, journées du patrimoine, restauration du Moulin de la Pataudée, tenue des buvettes du Marché de l'Ouvèze, participation à la foire de la châtaigne...).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, Mme LEVEQUE Marie-José, vice-présidente de l'association ne prend pas part au vote.

- **décide** de suivre l'avis de la commission et ainsi d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 600€ au profit de l'Association « Arts et Mémoires » de COUX pour la 10^{ème} édition de la Foire de printemps.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur JEANNE fait part d'un courrier de l'Ardéchoise relayer par la CAPCA concernant le besoin de bénévoles pour tenir le contrôle des passages cyclistes à PRIVAS lors des journées de 15, 16 et 17 juin 2016.
- Monsieur JEANNE donne ensuite connaissance des diverses réunions et invitations reçues à ce jour.